Réf. Farde e-Assemblées : 2623900

N° OJ : **9**

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2024

Objet : Asbl Brussels Major Events.- Subside : 51.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024;

Considérant que l'asbl "Brussels Major Events, en abrégé BME" demande un subside pour couvrir ses frais de fonctionnement;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1er.- Un subside de 51.500,00 EUR est octroyé au profit de l'asbl Brussels Major Events.

Article 2.- Ce montant sera engagé à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2024.

Annexes :